



CLDR de Saint-Léger : Fonds d'impulsion Citoyens en action & avant-projet espaces de convivialité

*Compte-rendu – séance du 24 mai 2023 à
l'administration communale de Saint-Léger*

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (16) : voir liste en annexe 1
dont pour le Collège communal : Fabian Forthomme, Monique Jacob
- Pour les porteurs de projet : Eric Debelder (four à pain), Ludovic Bodart (potager collectif Meix-le-Tige)
- Auteur de projet Espaces de convivialité : Alexandre Vandiest
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuivre et Alisée Lequeux

Ordre du jour :

- Comité de sélection pour les projets rentrés dans le cadre du fonds d'impulsion « Citoyens en action »
- Présentation et validation de l'avant-projet « Espaces de convivialité dans les 3 villages de la Commune »
- Divers : Nourrir Saint-Léger

Annexe

- Liste de présences

1. Projets Citoyens en action

Introduction

Il est rappelé le fonctionnement de l'appel et le rôle de la CLDR.

En séance :

- Un représentant pour chaque projet-candidat réalise une courte présentation du projet
- Les membres peuvent poser des questions après chaque présentation
- Suite à l'ensemble des présentations, les candidats et les membres de la CLDR éventuellement impliqués dans une action s'en vont
- La CLDR délibère : feu vert - feu orange - feu rouge

Plus tard :

- Visite des projets réalisés

Analyse des projets édition 2023

1. Permapotes Meix-le-Tige (phase 2)

Présentation par M. Ludovic Bodart

Le projet Permapotes, développé à l'aide du fonds d'impulsion lors d'une précédente édition, rassemble plus de 10 familles du village. L'idée est de partager des connaissances et récoltes autour d'un potager de 15 ares, implanté sur le terrain d'une des membres du collectif et traité sur le mode de la permaculture. Les familles se relaient pour l'entretien hebdomadaire et se réunissent pour des travaux collectifs, dans une ambiance conviviale et accueillante. Il s'agit dès lors d'un projet autant environnemental que social, chacun apportant sa pierre à l'édifice.

Le premier subside octroyé par la Commune a permis l'achat de matériel (ex : une campagnole). **Le nouveau subside serait destiné à l'achat d'une toilette sèche et d'un abri de jardin pour y ranger les outils.**

Remarques et questions de la CLDR :

- Précisions sur dimensions et matériaux de l'abri : 1,2m x 1,7m en pin imprégné.
- Précisions sur les légumes cultivés : haricots, pommes de terre, butternuts, ...

➔ **Résultats des feux** : sur 15 formulaires complétés, **le projet reçoit 14 feux verts** et un feu orange.

2. Four à pain maison Guillaume (phase 2)

Remarque Fabian Forthomme

La première demande de subside a eu lieu l'an passé. Le règlement de l'appel à projets prévoit que les demandes d'un même collectif soient espacées d'au moins deux ans. Etant donné que nous n'avons que deux demandes cette année, il est proposé à la CLDR de fonctionner en dérogation à ce règlement.

⇒ La CLDR accepte.

Présentation par M. Eric Debelder (ppt en pièce jointe)

Le projet « four à pain » s'est développé avec l'aide du fonds d'impulsion également grâce au dynamisme de 6 citoyens. Le projet fait revivre le four à pain de la maison Guillaume par l'organisation d'ateliers où chacun produit du pain et le cuit. Le nombre de participants à chaque atelier est limité à 8

personnes. Actuellement, un total de 120 personnes différentes ont d'ores et déjà participé à au moins un atelier.

Le premier subside a permis au collectif d'investir dans du matériel, notamment une table de cuisine en inox. Celui-ci servirait à l'acquisition notamment d'un frigo. Le groupe a besoin d'équipement supplémentaire pour améliorer cette démarche et surtout la diversifier (gaufres, pizza, chocolat, ...)
Diverses collaborations sont mises progressivement en place (Rouge-Eau, Nourrir Saint-Léger, écoles, ...)

Remarques et questions de la CLDR :

- Dimensions souhaitées pour le frigo : idéalement une grosse largeur ou profondeur pour y rentrer des plats en inox de 80 cms.
- Monique Jacob fournit à M. Debelder l'adresse d'un site où s'organise des enchères pour du matériel Horeca issu de fermeture de divers lieux de restauration.
- Précisions techniques sur le fonctionnement du four :
 - o Temps de cuisson : assez aléatoire et varie selon le feu et la personne qui l'a fait. Le groupe dispose d'un thermomètre laser, mais rien ne vaut le test de la feuille de papier (elle doit rester brun clair et ne pas s'enflammer).
 - o Nettoyage du four après le feu : racler, puis brosse en laiton, puis coup de torchon avant d'enfourner. Les pizzas sont pour leur part cuites en même temps que le feu.
- Vendez-vous du pain ? Non car le groupe ne veut pas faire de concurrence aux boulangers locaux.

➔ **Résultats des feux** : sur 16 formulaires complétés, **le projet reçoit 16 feux verts.**

Discussion sur les évolutions du fonds d'impulsion Citoyens en action

Afin de motiver plus de citoyens autour de l'appel, la Commune va prochainement se pencher sur quelques adaptations :

- Doublement du budget et possibilité de demander jusque 1.000 euros par projet
- Ouverture aux associations locales pour des actions non habituelles orientées vers les objectifs de l'appel à projets
- Création d'un logo pour plus d'accroche visuelle
- Maintien de l'aide tous les deux ans ou plutôt annuellement ?
- Relecture du formulaire à remplir en vue de le simplifier davantage

NB : la présentation en séance de CLDR est estimée fastidieuse également. Il est demandé dans quelle mesure cette charge ne pourrait-elle pas être transposée via la visite d'ambassadeurs de la CLDR, qui feraient le relais des projets proposés. Il est rappelé l'importance d'une démarche administrative claire ainsi que la difficulté pour organiser ce type de retours. Le côté convivial de la rencontre avec la CLDR est également mis en évidence. Ces rencontres sont importantes en elles-mêmes.

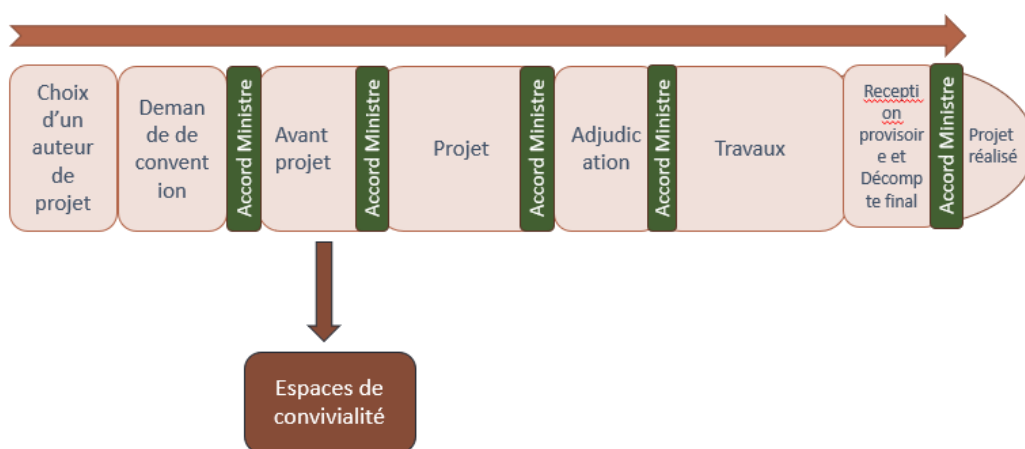
2. Avant-projet « Espaces de convivialité »

Introduction

Rappel de l'historique du dossier :

- Auteur désigné le 27/12/2021
- Présentation d'une esquisse à la CLDR le 07/06/2022
- Réunion de demande de convention le 28/06/2022
- Convention faisabilité signée le 19/12/2022 (délai de 24 mois pour réalisation du projet définitif)
- Présentation de l'esquisse aux habitants le 09/03/2023
- Présentation de l'avant-projet en CLDR le 24/05/2023

Vue sur le cheminement administratif du dossier :



Etape à venir :

=> Présentation de l'avant-projet validé par la CLDR au comité d'accompagnement en juillet 2023

Enseignements de la séance citoyenne du 9 mars

- Confirmation des besoins et grand intérêt pour le projet
- Propositions d'adaptation :
 - Adaptations pour réduction des nuisances sonores à Chatillon
 - Adaptations pour sécurité à Saint-Léger
- Remarques générales :
 - Intégration des PMR
 - Gestion des déchets
 - Prévoir l'entretien de chaque espace (communal, citoyens : organisation de journées d'entretien intergénérationnelles, ...)
 - Penser à des matériaux naturels tels que le bois pour les aménagements des trois espaces
 - Penser à promouvoir ces trois espaces dès que possible
 - Consulter le Conseil communal des enfants

Espace convivial de Chatillon : sources du Ton

Présentation par l'auteur

Le projet cherche à utiliser au mieux les possibilités existantes du terrain, à agir de manière légère sur le site, en conservant son relief et la végétation existante. Sur la partie plate du terrain, à proximité de la route, sont disposés le terrain multisports, le petit bâtiment multifonctionnel (avec un bloc sanitaire) et le terrain de pétanque.

La disposition de ces espaces a évolué au fur et à mesure de la construction du projet afin d'éviter les nuisances (le terrain multisports étant estimé plus bruyant). Les espaces pique-nique ont été répartis pour leur part dans l'ensemble de l'espace. Le petit parcours (circuit vélo enfants) s'étend toujours autour de la zone verte centrale où l'on retrouve également une plaine de jeux. Il est prévu que la circulation automobile autour de l'espace se fasse en sens unique afin de garantir la sécurité.

Quelques places de parking en épi sont prévues. Le stationnement se fera de la même manière que pour le football.

L'auteur attend actuellement la confirmation quant à la possibilité légale de conserver les deux merlons pour profiter de leur relief et éviter des transports de terres.



Estimatif (TVAC) : 459.611,24 euros.

Remarques CLDR :

- La zone est-elle accessible aux PMR ? Toute la partie supérieure, oui. Des places de parking pour les PMR sont prévues à l'avant et près du terrain de football.
- A-t-on prévu un endroit pour garer les vélos ? Cela sera ajouté à côté de l'espace rencontre. Une prise de recharge pour vélos électrique sera idéalement installée également. A noter qu'un point d'eau sera également accessible.
- Le camion poubelle saura-t-il accéder à l'arrière de l'espace convivial ? Le règlement d'utilisation du site insistera sur la nécessité de reprendre ses déchets. Le seul endroit où d'éventuels déchets seraient collectés est au niveau de l'espace rencontre en bordure de voirie.
- Pourquoi ne pas étendre le projet jusqu'à la source et le parcours en forêt qui rejoint les étangs communaux et le village (ce parcours étant un véritable petit bijou patrimonial) ? La

Commune a acquis les étangs. Il s'agit d'un autre projet que la Commune développera par la suite.

Espace convivial de Saint-Léger : place de Choupa

Présentation par l'auteur

Il s'agit d'un aménagement très léger. Les marronniers sont conservés et un petit cheminement est créé, par un simple parcours en pelouse renforcée. La zone verte jouit d'une partie ensoleillée et d'une partie ombragée. Un amphithéâtre de verdure vient refermer l'espace qui pourra être utilisé pleinement pour des activités car les panneaux de basket seront escamotables. Une petite haie-cloture a été ajoutée sur la crête derrière le terrain afin de maximiser la sécurité. Une zone plus basse en bordure du Ton (en graviers) est également prévue avec la mise en valeur du patrimoine (fontaine). Au niveau de la sécurité, des aménagement sont prévus sur la rue de Choupa.



Estimatif (TVAC) : 120.794,30 euros.

Remarques CLDR :

- La création de la plage va-t-elle nécessiter la modification des berges ? Non, il s'agit juste de recréer la plateforme historique, sans toucher à la berge.
- Il est décidé de déplacer le point d'eau, plus proche du rond-point que du terrain de basket.
- Déplacer la table de pique-nique dans la zone ombragée.
- Prévoir une pelouse renforcée sous l'amphi-téâtre, ne pas minéraliser complètement.
- Le site ne sera pas éclairé.
- Prévoir raccordement électrique pour les festivités. Ores sera rencontré, un coffret devra sans doute être placé.

Espace convivial de Meix-le-Tige : complexe sportif

Présentation par l'auteur

L'espace convivial de Meix prendra sa place à l'avant du futur bâtiment polyvalent (petit centre sportif et culturel) qui sera construit à l'entrée du village. Le projet d'espace de convivialité est dès lors dépendant de la construction de ce complexe (les travaux, programmés initialement pour fin 2023 ne pourront se faire actuellement étant donné l'explosion du budget : de 1,8 millions à 3,8 millions). La

commune ne peut assumer une telle charge sur fonds propres et cherche des sources de financement. C'est un projet qui mettra donc un peu plus de temps à se développer.

Le projet a cependant été revu en fonction des remarques en CLDR. Un parking a été inclus et un terrain multisports complet est désormais prévu à proximité de l'école.

L'espace disponible est petit mais combine de multiples fonctions densément enchâssées. S'y croisent des parties à fonctions diverses : sociales, ludiques, sportives.



Remarque CLDR :

- Pour les membres de la CLDR, il est difficile de valider cette partie, étant donné le contexte avec le projet du bâtiment polyvalent. Cependant, Fabian Forthomme souligne qu'il serait regrettable que cette partie du dossier bloque la réalisation des deux autres endroits.
→ La CLDR propose que cette partie soit réalisée plus tard sur fonds propres. Cette question sera débattue avec l'administration (DGO3).

La CLDR approuve l'avant-projet à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus.

3. Divers : Nourrir Saint-Léger

Nourrir Saint-Léger est un festival alimentaire qui s'est déroulé du 20 au 27 mai 2023. Le projet porté par des citoyens, dont certains membres de la CLDR, pour des citoyens !

La commune de Saint-Léger s'est mise au diapason de villes comme Verviers, Bruxelles, Huy-Waremme pour proposer animations et réflexions autour de la transition alimentaire. L'opération a été lancée samedi autour d'ateliers participatifs et d'un marché des producteurs locaux.

*Pour la FRW,
Alisée Lequeux & Nicolas Lecuivre*

Annexe 1 : grille de présences

Membres CLDR présents (16)	
Samuel	COLLET
Alain	DELCOUR
Gérard	EVARD
Anne-Marie	FIORELLO
Fabian	FORTHOMME
Jean	MICHEL
Jean-Marie	GODARD
Jean-Claude	HENROZ
Léon	HISSETTE
Monique	JACOB
Muriel	LEFEVRE
Michel	MARCHAL
Stany	MICHEL
Jean-Louis	TRINTELER
Bérengère	VAN BRANTEGHEM
Céline	VERKAEREN

Excusés (8)	
Micheline	COURTEAUX
Pierre	DE BECKER
Patrick	DEMAZY
Laurence	GAVROY
Vinciane	GIGI
Xavier	KLEIN
Didier	THIRY
Eric	THOMAS